Table des matières

Les mode AMAP 3
Création d'un contrat 3
Souscriptions au contrat 3
Souscription en alternance 4
Gestion des paiements en AMAP 5

Les mode AMAP

Tutoriel pas à pas :

Votre groupe doit obligatoirement être en “mode AMAP” pour pouvoir gérer des contrats AMAP.

Création d'un contrat

- Créez le contrat dans votre groupe Cagette depuis l'onglet “Catalogues”(catalogue de type “contrat AMAP”) en cliquant sur le bouton “Créer ou trouver un catalogue”.
- Planifiez vos distributions pour toute l'année depuis l'onglet “Distributions”
- Dans la gestion du contrat, page “Distribution”, assurez vous que le producteur participe au bon nombre de distributions au fil de l'année.

Pour gagner du temps, vous pouvez proposer aux adhérents de pré-saisir leur commande sur Cagette.net Pour n'aurez ensuite qu'à vous assurer que cette personne a bien signé le contrat papier et payé, pour pouvoir enfin valider la souscription au contrat.

Pour activer cette option : Modifiez le catalogue et cochez “Les membres peuvent saisir leur commande en ligne”. Nous vous recommandons de laisser cette case cochée uniquement en période de renouvellement des contrats, pour vous éviter de tout saisir vous même.

Souscriptions au contrat

Les *souscriptions* aux contrats apparaîssent dans le menu “souscription” du contrat concerné. Vous pouvez les valider une fois que l'adhérent vous a donné le contrat papier ainsi que tous les chèques correspondants à sa souscription.

Attention, une fois que vous aurez validé une souscription, il ne sera plus possible d'ajouter ou de supprimer des distributions. C'est normal puisque les adhérents se seront engagés sur un planning pré-défini et un nombre de distributions. Vous pourrez éventuellement décaler une distribution si jamais le producteur a un souci en cours d'année.

Il est fortement conseillé de valider toutes les souscriptions avant la première distribution. Soyez rigoureux ! Cagette ne vous empêchera pas de le faire, mais vous enverra un mail si jamais des distributions ont lieu alors que des souscriptions ne sont pas validées.

En cas d'abandon de contrat en cours d'année (déménagement…) vous pourrez clôre la souscription de manière anticipée en modifiant sa date de fin.

Vous pouvez également créer des souscriptions en cours d'année, qui ne couvriront donc que les futures distributions.

Souscription en alternance

Il arrive régulièrement qu'un AMAPien souscrive à un produit (panier de légumes par exemple) en alternance avec un autre AMAPien. Le premier récupère alors la commande en semaine paire par exemple, et le deuxième en semaine impaire.

Il est possible de formaliser un tel fonctionnement dans Cagette. C'est au coordinateur du contrat de paramétrer cela sur la souscription de l'AMAPien de référence. Attention, celle-ci ne doit pas être validée.

En allant sur le bouton “Gérer” puis “Modifier”, vous disposerez de la possibilité de spécifier le nom d'un autre AMAPien en alternance. Il est alors possible de cocher “Inverser l'alternance” en fonction du choix des amapiens.

Pour l'AMAPien, l'ordre est visible sur la page “Commandes”, comme présenté dans l'exemple suivant. Y est indiqué sur la date de distribution quand est-ce que c'est son tour ou celui de l'autre amapien.

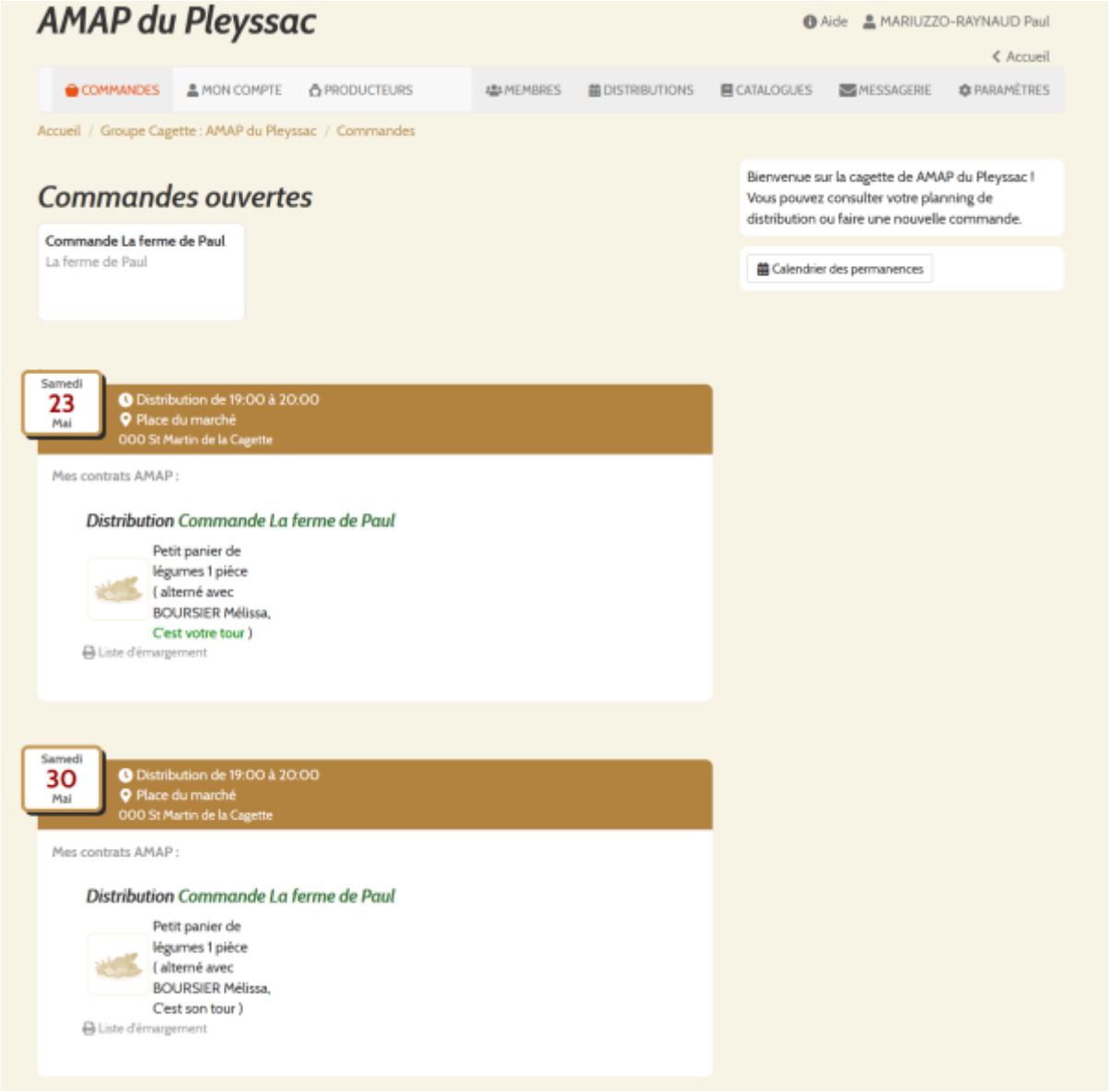

Gestion des paiements en AMAP

Bientôt ... c'est le prochain chantier

From:
https://wiki.cagette.net/ - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
https://wiki.cagette.net/admin:admin_contratsamap?rev=1590165347

Last update: **2020/05/22 16:35**